



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU : 3 FÉVRIER 2026

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances du : 13 janvier 2026 (ordinaire)
21 janvier 2026 (extraordinaire)
21 janvier 2026 (2^e extraordinaire)
4. Mot du Maire
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du :
2026-01-26
 - 6.2 Adoption du Règlement #592 modifiant le Règlement #573 concernant la tarification des biens et services (licence animalière)
 - 6.3 Adoption du Règlement #594 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2026
 - 6.4 Demande d'aide financière 2026 – Comité de gestion du scoutisme de St-Boniface (5 000 \$)
 - 6.5 Demande d'aide financière 2026 – Mouvement Scout de St-Boniface (2 920 \$)
 - 6.6 Demande de soutien financier 2025-2026 pour hockey mineur St-Boniface (4 100 \$)
 - 6.7 Quote-part pour l'année 2026 (31 372 \$) – Régie de transport adapté
 - 6.8 Renouvellement entente (2026) de location de locaux à la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Alliance/Communauté
Location de locaux pour loger temporairement la bibliothèque et ainsi que pour diverses activités récréatives et communautaires. (1000 \$/mois) jusqu'au retour des bureaux administratifs au bâtiment de l'Hôtel de Ville au 140 rue Guimont.
 - 6.9 Modification allocation pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme
Modification de l'allocation passant de 15 \$ à 25 \$.
 - 6.10 Correctif montant de la résolution 25-222 (FQM Assurances) – Remplacer 119 248.18 \$ par 123 705.19 \$
 - 6.11 *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) – Dépôt de la programmation #2*
La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi de sa mise à jour de la programmation #2 de travaux et s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement afin de recevoir les sommes engagées dans le cadre de la programmation numéro #1 (mai 2025).





7. Administration et greffe

7.1 Adoption du Règlement RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente

Une harmonisation des règlements municipaux est proposée afin d'assurer une application uniforme et efficace par la Sûreté du Québec. Le nouveau RM01-2026 regroupe ensemble en six chapitres distincts les anciens règlements : nuisances, circulation et stationnement, sollicitation et colportage, sécurité, paix et ordre dans les lieux publics, animaux, système d'alarme.

7.2 Lettre d'entente numéro 8 – Vacances sans traitement pour les personnes salariées nouvellement embauchées

Considérant la volonté de l'Employeur de favoriser l'attraction et la rétention de nouvelles personnes salariées et d'autoriser à une personne salariée nouvellement embauchée la prise de congé sans traitement afin de permettre la prise de vacances planifiées avant l'embauche. Le Conseil municipal autorise le Maire et la Direction générale à signer la lettre d'entente #8.

7.3 Autorisation à la Direction générale à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels pour la réalisation des études préliminaires requises pour le projet de l'eau potable

Considérant que la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023-2033 dans le volet 1.1 portant sur l'approvisionnement, la production et le stockage d'eau potable est toujours en attente d'une confirmation de présélection. Afin d'accélérer le projet, le Conseil municipal souhaite débiter les études préliminaires pour le projet de l'eau potable faisant en sorte que lors l'octroi d'une aide financière les premières démarches seront effectuées.

7.4 Appui à « Les Journées de la persévérance scolaire en Mauricie »

Reconnaître que la réussite éducative et scolaire des jeunes est une priorité. D'appuyer les journées sur la persévérance scolaire dans notre Municipalité et la Table régionale de l'éducation de la Mauricie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage. Le Conseil municipal désigne une ou un délégué en matière de réussite scolaire pour la prochaine année.

7.5 Demande de priorisation des travaux de sécurisation à l'intersection du boulevard Trudel-Ouest et chemin du Lac – Ministère des transports et de la Mobilité durable

En vue du développement résidentiel à l'approche sud-est de cette intersection, le conseil demande au ministère des Transports de revoir ses échéanciers afin de prioriser ces travaux pour la sécurité routière, et de transmettre la présente résolution au député provincial Simon Allaire.

8. Aménagement et environnement

8.1 Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement #593 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de modifier la section 10 BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES, plus particulièrement l'article 10.3 Garage et bâtiment complémentaire annexé à une résidence

Au cours des dernières années, il a été constaté que les dispositions de l'article 10.3 « Garage ou bâtiment complémentaire annexé à une résidence » doivent être mises à jour, particulièrement pour ce qui concerne les garages attenants à une résidence unifamiliale isolée, afin de mieux répondre aux nouvelles tendances architecturales. Attendu que, principalement en 2025, le conseil a dû se prononcer à plusieurs reprises sur des demandes de dérogation mineure liées à l'application de l'article 10.3, notamment pour des dépassements du ratio maximal de 50% concernant la superficie et la largeur des garages. Un premier projet de règlement est adopté afin de modifier la section 10 « Bâtiments complémentaires » et d'ajuster les normes afin qu'elles reflètent plus adéquatement la réalité actuelle.

8.2 Demande d'appui pour une utilisation non agricole auprès de la CPTAQ et processus de modification règlementaire pour ajouter dans les zones 126 et 130 l'usage "Carrière" en informer la CPTAQ – Projet carrière du Groupe Chevalier lot 3 763 026

La Municipalité appuie la demande d'utilisation non agricole du lot 3 763 026 auprès de la CPTAQ, et entame la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage pour ajouter dans les zones 129 et 130 l'usage "Carrière". L'appui se base sur le respect des conditions d'implantation et de protection, dispositions pour carrières au Règlement de zonage de la part du demandeur. Ce qui exige le respect entre autres de tous les cours d'eau sur la propriété, incluant aussi le cours d'eau au Nord.

8.3 Fermeture du dossier relatif à la demande de modification règlementaire – Lot 3 762 361

Considérant la résolution numéro 25-137 appuyant un projet de développement résidentiel comprenant divers types d'habitations unifamiliales, bi-familiales et multifamiliales correspondant aux orientations gouvernementales en matière d'offre de logements et n'entraînant aucun impact sur les services desservant les zones urbaines existantes de la Municipalité. Une demande a été transmise au conseil de la MRC afin de modifier l'affectation dudit lot, passant de l'affectation forestière à urbaine, condition préalable à toute modification règlementaire municipale. Considérant la résolution numéro 330/12/25 du conseil de la MRC refusant ladite demande, la Municipalité met fin au traitement du dossier relatif à cette demande.



8. Aménagement et environnement (suite)

8.4 Résolution pour confirmer l'implication et la participation de la Municipalité de Saint-Boniface à la démarche du Volet 2 du « *Projet MSN de la MRC Maskinongé dans le cadre du Programme Oasis* »

Le projet MSN a pour objectif d'identifier les îlots de chaleur et les problématiques d'inondation pluviale sur le territoire de la MRC, en s'inscrivant dans les orientations gouvernementales sur les changements climatiques. Il adopte une approche de « Solution – Nature », avec une participation volontaire dans le cadre du Programme OASIS du MELCCFP. L'objectif est de réduire les risques liés aux changements climatiques, en ciblant notamment les secteurs municipaux problématiques, comme les îlots de chaleur. Les endroits prévus pour l'implantation de bassins de bio rétention incluent le parc Roland- Lafrenière, le terrain de l'aréna, ainsi que deux zones sur le terrain des loisirs. (soccer et patinoire)

8.5 Résolution pour des remerciements à madame Annie Masson pour son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme au cours des quatre dernières années

9. Loisirs et culture

9.1 Résolution pour appuyer le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques

Le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites Municipalités et les citoyens vivant en région. Attendu que toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers. La Municipalité donne son appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques et demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques.

10. Hygiène du milieu

10.1 Autorisation au Directeur des travaux publics de procéder à un appel d'offres pour la réhabilitation par pistonnage à l'acide et séquestrant des puits d'eau potable

11. Varia

12. Période de questions

13. Clôture de la séance

N.B. La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 3 mars 2026.

Page 3 de 3

